

# MAIRIE DE FEIGNEUX

1, rue du Chêne - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Liste des délibérations examinées lors du conseil municipal du 09 juin 2023

### Article L2121-25 du code général des collectivités territoriales

« Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal et affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site de la commune s'il existe ».

0	Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28/03/2023.
1	Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2023.
2	Transfert des excédents du budget eau potable.
3	Demande de mise en place d'un miroir routier rue de Crépy.
4	Convention cadre entre le SMOTHD et la commune de Feigneux concernant la mise en place de futures prises fibre.

Affiché le : 16/06/2023

**Le Maire : Frédéric OLY**



**Liste des délibérations examinées lors du conseil municipal  
du 09 juin 2023**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien,

**Secrétaire de séance** : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 09

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur GAVOIS Olivier de son poste de conseiller municipal qui prend effet ce jour.

### 0- Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 28/03/2023.

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023. Il demande à l'assemblée si des remarques sont à formuler sur ce dernier procès-verbal. Aucune remarque n'étant à formuler, le **procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

A Feigneux, le 15 juin 2023

Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

04 Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien,

**Secrétaire de séance** : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 09

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur GAVOIS Olivier de son poste de conseiller municipal qui prend effet ce jour.

### 1- Délibération : 2023/24 : Désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24/09/2023.

Le conseil municipal a procédé à l'élection du délégué et des 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 24 septembre prochain. Les résultats des votes sont les suivants :

**A l'unanimité des présents :**

**Titulaire** : Monsieur Frédéric OLY

**Premier suppléant** : Monsieur Patrice HURAUX

**Deuxième suppléant** : Monsieur Rodolphe WAECHTER

**Troisième suppléant** : Madame Véronique CVALETTI

*Pour extrait conforme au registre des délibérations*

*A Feigneux, le 15 juin 2023*

**Le Maire** : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien,

**Secrétaire de séance** : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 09

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur GAVOIS Olivier de son poste de conseiller municipal qui prend effet ce jour.

### 2-Délibération :2023/25 : Transfert des excédents du budget eau potable.

**Monsieur le Maire,**

#### **EXPOSE**

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils Municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1er janvier 2023.

Pour rappel les résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Potable de la commune sont les suivants :

- **Section de fonctionnement : excédent de 42 244.21€**
- **Section d'investissement : excédent de 48 837.63€**

**Soit un résultat excédentaire cumulé de 91 081.84 €**

Le Budget Annexe Eau Potable est clôturé au 31 décembre 2022, clôture entraînant l'intégration des comptes au Budget Principal de la commune.

Il est à savoir que le transfert des excédents est obligatoire si le rendement « seuil » n'est pas atteint.

Le rendement seuil est calculé de la manière suivante :

$$\text{RDT seuil} = 65 + \text{Indice Linéaire de Consommation}/5.$$



Pour la commune de Feigneux, compte tenu d'un ILC de 10,4 m<sup>3</sup>/km/jour (donnée RAD2021), le rendement seuil est de 67,08 %.

Lorsque ce rendement seuil est dépassé les excédents peuvent être transférés en tout ou partie à la CCPV ce qui est le cas de la commune de Feigneux puisque le rendement de réseau pour l'année 2021 est de 96,88 % (donnée RAD 2021).

Il est rappelé l'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Valois dans le cadre du transfert de la compétence eau potable à savoir le fléchage des excédents transférés pendant 6 ans pour la commune.

De ce fait, la commune a le choix de transférer la totalité de cet excédent ou une partie.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de procéder à un transfert partiel de l'excédent à la CCPV.**

**En effet, la commune a pour projet de faire l'acquisition d'un terrain rue de la Vallée pour y implanter une réserve incendie. Le besoin financier s'élève aux environs de 75 000€. Aussi, il est décidé de transférer 75 000€ au budget principal de la commune et de transférer le solde à savoir la somme de 16 081.84€ à la CCPV.**

**L'excédent transféré pourra notamment financer les travaux qui se présenteront pendant 6 ans sur la commune de Feigneux, selon les besoins**  
**Après avoir entendu l'exposé,**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

**CONSIDERANT** le vote du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Eau Potable,

**CONSIDERANT** la clôture du Budget Annexe Eau Potable au 31 décembre 2022 et la réintégration des comptes au Budget Principal,

**CONSIDERANT** que les excédents peuvent être transférés en totalité ou en partie au regard du rendement des réseaux (96,88 % en 2021) qui dépasse le rendement seuil (67,08 %),

**CONSIDERANT** l'engagement pris par la Communauté de Communes du Pays de Valois du fléchage des excédents transférés pendant 6 ans et les investissements nécessaires pour les infrastructures d'eau potable de la commune,

#### **DELIBERE, à l'unanimité des présents**

**APPROUVE** le transfert partiel du résultat cumulé des résultats budgétaires de clôture 2022

comme défini ci-dessous :

- Transfert de l'excédent de fonctionnement : 0€



- Transfert de l'excédent d'investissement : 16 081.84€

**PRECISE** que le transfert de l'excédent d'investissement s'effectuera par l'émission d'un mandat du Budget Principal imputé sur le compte 1068.

**DIT** que les crédits nécessaires au transfert des excédents seront prévus au Budget Principal.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

A Feigneux, le 15 juin 2023

Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien,

**Secrétaire de séance** : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 09

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur GAVOIS Olivier de son poste de conseiller municipal qui prend effet ce jour.

### **3- Délibération 2023-26 : Subvention de fonctionnement pour l'association MJC de Feigneux, exercice 2023.**

Lors de la séance du 28 mars dernier, le conseil municipal à la majorité a décidé d'octroyer la somme de 1 000€ à l'association MJC de Feigneux suite à plusieurs interrogations sur le budget de l'association.

Plusieurs rencontres ont lieu avec le bureau de la MJC qui a répondu aux interrogations. Concernant la gestion financière de l'association.

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoter le montant de cette subvention au regard des points éclaircis.

La somme sollicitée par la MJC de Feigneux s'élevait à 2 300€.

Monsieur WAECHTER Rodolphe propose que la mairie prenne en charge la facture de Ciné rural, de l'espace Jean Legendre et le Noël des enfants tout en laissant la libre organisation de ces manifestations à la MJC de Feigneux avec l'octroi d'une subvention de 1 000€ pour le fonctionnement

**Après discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité décide d'octroyer une subvention d'un montant de 2300€ pour le fonctionnement de la MJC de Feigneux (1 voix contre, 2 abstentions, et 6 voix pour).**



510

**Toutefois, le conseil municipal souhaite avoir un regard sur les différentes factures liées à l'activité de l'association et seront demandées pour l'année prochaine.**

Par ailleurs, lors des réunions avec le bureau de la MJC, il a été demandé si la commune soutenait toujours la manifestation Jours de fête.

**Après discussion, le conseil municipal, à la majorité soutient toujours la manifestation Jours de fêtes, à condition que celle-ci se déroule sur le stade ( 8 voix pour et 1 voix contre)**

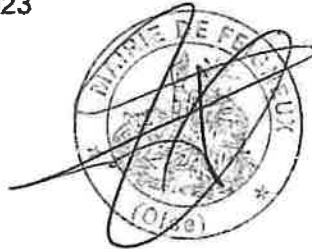
**Aussi, Monsieur le Maire propose de revoter la demande de subvention pour l'organisation de Jour de fête sur le stade pour 2023.**

**Après discussion, le conseil municipal décide à la majorité d'allouer une subvention de 3000€ pour la manifestation Jours de fêtes 2023 à la condition qu'elle ait lieu en 2023 et qu'elle soit organisée sur le stade de Feigneux. (7 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

A Feigneux, le 15 juin 2023

Le Maire : Frédéric OLY





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien,

**Secrétaire de séance** : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 09

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur GAVOIS Olivier de son poste de conseiller municipal qui prend effet ce jour.

### 4-Délibération 2023-27 : Demande de mise en place d'un miroir routier rue de Crépy.

Monsieur le Maire a reçu une demande de mise en place d'un miroir routier au niveau du 8 rue de Crépy, En effet, la sortie de l'habitation est dangereuse (dans un virage). Celui-ci serait ajouté à celui existant mais orienté de manière à aider la sortie du 8 rue de Crépy.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents accepte la mise en place d'un miroir de route, face à l'habitation 8 rue du Chêne afin de sécuriser les sorties de véhicules. Un miroir sera commandé.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

A Feigneux, le 15 juin 2023

Le Maire : Frédéric OLY



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Oise  
Arrondissement de Senlis

Canton de  
Crépy en Valois

Trésorerie de Crépy-en-Valois

# MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX  
☎ 03 44 59 03 05 Fax: 03 44 87 25 46

## Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à vingt heures et vingt-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, en mairie, lieu habituel.

**Présents** : OLY Frédéric, HURAUX Patrice, WAECHTER Rodolphe, CAVALETTI Véronique, BLICHARSKI Agnès, TESSON Jérôme, BONTE Alexandre, JOURDAIN Valérie, JULIEN Louise,

**Absents excusés** : DELAUNAY Julien,

**Secrétaire de séance** : WAECHTER Rodolphe

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 09

Nombre de votants : 09

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de démission de Monsieur GAVOIS Olivier de son poste de conseiller municipal qui prend effet ce jour.

### 5-Délibération 2023-28 : Convention cadre entre le SMOTHD et la commune de Feigneux concernant la mise en place de futures prises fibre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une proposition du SMOTHD concernant une convention cadre entre le SMOTHD et la commune pour les demandes des nouvelles prises fibres. Après lecture du projet de convention, l'assemblée souhaite avoir plus d'informations notamment sur le coût d'un nouveau branchement. Le courrier d'accompagnement indique que le conseil départemental participe à hauteur de 30% de la dépense HT, et le SMOTHD à hauteur de 10% d'où un reste à charge pour la commune de 60% sans indication de la base.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents de demander au SMOTHD un bilan complet du nombre de foyers raccordé, du nombre de brins mis en place sur la commune ainsi que le coût d'une nouvelle prise.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

A Feigneux, le 15 juin 2023

Le Maire : Frédéric OLY

